

---

États financiers de  
Fonds d'investissement de  
La Fondation du Grand Montréal

31 décembre 2025 et 2024

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-2
États de la situation financière .....	3
États des résultats nets et des autres éléments du résultat global .....	4
États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables .....	5
États des flux de trésorerie .....	6
États des titres en portefeuille.....	7-8
Notes complémentaires .....	9-18

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts rachetables de  
Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024, et les états des résultats nets et des autres éléments du résultat global, des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 15 avril 2026

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132478

## Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### États de la situation financière


aux 31 décembre 2025 et 2024


(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts rachetables en circulation et les montants par part rachetable)

	2025	2024
	\$	\$
<b>Actif</b>		
Encaisse	2 815	10 332
Placements	499 493	456 983
	<b>502 308</b>	467 315
<b>Passif</b>		
Parts rachetées à payer	380	419
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>501 928</b>	466 896
<b>Nombre de parts rachetables en circulation</b>		
Solde au début	401 063,248	369 955,098
Contributions	11 926,430	25 212,110
Distributions réinvesties	28 930,920	22 455,370
Retraits	(21 089,110)	(16 559,330)
Solde à la fin	<b>420 831,488</b>	401 063,248
<b>Actif net par part rachetable</b>	<b>1 192,706</b>	1 164,146

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

**Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal**  
**États des résultats nets et des autres éléments du résultat global**

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre de parts rachetables en circulation et les montants par part rachetable)

	Notes	<b>2025</b>	2024
		\$	\$
<b>Revenus</b>			
Intérêts		<b>53</b>	388
Revenus nets (pertes nettes) de sociétés en commandite		<b>144</b>	(319)
Revenus de fonds communs de placement		<b>11 252</b>	8 839
		<b>11 449</b>	8 908
<b>Charges</b>			
Honoraires de gestion	3	<b>3 181</b>	2 236
Revenus nets de placement		<b>8 268</b>	6 672
Gains nets à la cession de placements		<b>26 237</b>	21 646
Variation de la juste valeur non réalisée sur les placements		<b>11 829</b>	32 864
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<b>46 334</b>	61 182
Nombre moyen de parts rachetables en circulation		<b>398 699,085</b>	376 261,510
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		<b>116,777</b>	162,605

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal**  
**États des variations de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables**  
 Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024  
 (en milliers de dollars canadiens)

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début</b>	<b>466 896</b>	396 264
<b>Contributions, distributions réinvesties et retraits</b>		
Contributions	<b>14 172</b>	28 671
Distributions réinvesties	<b>34 506</b>	26 142
Retraits	<b>(25 474)</b>	(19 221)
	<b>23 204</b>	35 592
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<b>46 334</b>	61 182
Distributions effectuées au profit des investisseurs	<b>(34 506)</b>	(26 142)
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin</b>	<b>501 928</b>	466 896

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### États des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
	\$	\$
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<b>46 334</b>	61 182
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Gains nets à la cession de placements	<b>(26 237)</b>	(21 646)
Variation de la juste valeur non réalisée sur les placements	<b>(11 829)</b>	(32 864)
Acquisition de placements	<b>(39 383)</b>	(539 049)
Cession de placements	<b>34 939</b>	529 917
	<b>3 824</b>	(2 460)
<b>Activités de financement</b>		
Contributions	<b>14 172</b>	28 671
Retraits	<b>(25 513)</b>	(19 644)
	<b>(11 341)</b>	9 027
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse	<b>(7 517)</b>	6 567
Encaisse au début	<b>10 332</b>	3 765
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>2 815</b>	10 332

#### *Transaction non monétaire*

Au 31 décembre 2025, le Fonds avait des parts rachetées à payer pour un montant de 380 \$ (419 \$ en 2024).

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### États des titres en portefeuille

au 31 décembre 2025

(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	2025		
	Nombre de parts	Coût total	Juste valeur
		\$	\$
<b>Fonds communs de placement (94,6 %)</b>			
Fonds de revenus fixes (27,6 %)			
Fonds d'obligations univers BlackRock	1 850 919	67 201 342	68 413 864
Fonds Greystone d'hypothèques	3 024 678	39 417 874	40 168 625
Fonds d'obligations vertes AlphaFixe	2 483 156	22 727 019	23 003 955
Fonds de gestion de trésorerie canadienne Émeraude TD	681 258	6 812 581	6 812 581
		<u>136 158 816</u>	<u>138 399 025</u>
Fonds d'actions canadiennes (7,0 %)			
Fonds d'actions canadiennes sans carburants fossiles Jarislowsky Fraser	2 239 847	34 823 238	35 179 716
Fonds d'actions mondiales (60,0 %)			
Fonds d'actions mondiales à hauts revenus et faible volatilité Amundi	5 736 282	70 326 895	69 609 208
Fonds d'actions mondiales indiciel EAEO BlackRock	3 261 565	41 726 855	48 520 257
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC	1 760 651	41 639 576	46 565 196
Fonds d'actions mondiales à stratégie climatique Wellington	3 977 520	39 469 701	44 669 937
Fonds d'actions américaines indiciel BlackRock	2 575 100	39 175 558	44 565 196
Fonds d'actions de marchés émergents Pier 21	1 691 503	23 268 192	25 398 589
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation Van Berkom	1 802 509	21 403 426	22 209 792
		<u>277 010 203</u>	<u>301 431 282</u>
<b>Total des fonds communs de placement</b>		<u>447 992 257</u>	<u>475 010 023</u>
<b>Sociétés en commandite (4,9 %)</b>			
Fonds d'immobilier Greystone, S.E.C.	1 102 198	16 759 768	18 761 166
Fonds de technologie de la santé pour les femmes et enfants, S.E.C.	150 876	1 815 208	1 780 353
Fonds de transition mondiale Brookfield II, S.E.C.	124 880	1 643 496	1 605 496
Fonds de logement locatif abordable New Market Funds II, S.E.C.	101 855	911 802	909 753
Fonds d'hébergement des travailleurs Theia (Québec) S.E.C.	87 500	868 400	875 000
Fonds d'investissement d'impact Amplify Capital III, S.E.C.	68 503	646 892	551 576
		<u>22 645 566</u>	<u>24 483 344</u>
<b>Trésorerie et autres éléments d'actif net (0,5 %)</b>			<u>2 434 851</u>
<b>Actif net (100,0 %)</b>			<u>501 928 218</u>

## Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### États des titres en portefeuille

au 31 décembre 2024

(en dollars canadiens, sauf le nombre de parts)

	2024		
	Nombre de parts	Coût total	Juste valeur
		\$	\$
<b>Fonds communs de placement (93,3 %)</b>			
Fonds de revenus fixes (27,2 %)			
Fonds d'obligations univers BlackRock	1 851 023	64 882 129	66 635 764
Fonds Greystone d'hypothèques	2 859 002	37 202 994	37 906 364
Fonds d'obligations vertes AlphaFixe	2 382 278	21 764 313	22 217 129
		<u>123 849 436</u>	<u>126 759 257</u>
Fonds d'actions canadiennes (7,2 %)			
Fonds d'actions canadiennes sans carburants fossiles Jarislowsky Fraser	2 084 003	32 307 231	33 844 201
Fonds d'actions mondiales (58,9 %)			
Fonds d'actions mondiales à hauts revenus et faible volatilité Amundi	5 464 857	67 076 509	65 184 267
Fonds d'actions mondiales indiciel EAEO BlackRock	3 316 174	39 624 367	39 837 864
Fonds spécifique d'actions mondiales RBC	1 539 788	35 727 604	42 432 852
Fonds d'actions mondiales à stratégie climatique Wellington	4 049 608	40 185 041	42 189 623
Fonds d'actions américaines indiciel BlackRock	2 831 967	39 982 541	43 995 735
Fonds d'actions de marchés émergents Pier 21	1 512 144	20 575 046	19 721 227
Fonds d'actions mondiales de petite capitalisation Van Berkom	1 817 381	21 425 900	21 724 431
		<u>264 597 008</u>	<u>275 085 999</u>
<b>Total des fonds communs de placement</b>		<u>420 753 675</u>	<u>435 689 457</u>
<b>Sociétés en commandite (4,6 %)</b>			
Fonds d'immobilier Greystone	1 102 198	16 628 832	18 669 243
Fonds de technologie de la santé pour les femmes et enfants, S.E.C.	99 659	1 270 025	1 340 720
Fonds de logement locatif abordable New Market Funds II, S.E.C.	98 280	912 112	888 414
Fonds d'investissement d'impact Amplify Capital III, S.E.C.	45 005	391 344	394 907
		<u>19 202 313</u>	<u>21 293 284</u>
<b>Trésorerie et autres éléments d'actif net (2,1 %)</b>			<u>9 913 022</u>
<b>Actif net (100,0 %)</b>			<u>466 895 763</u>

# Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

## Notes complémentaires

31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

### 1. Description du Fonds

Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal (le « Fonds ») a été créé en vertu des lois de la province du Québec par une déclaration de fiducie datée du 5 juillet 2001.

Le Fonds est domicilié au Canada et l'adresse de son siège social est la suivante :  
606, rue Cathcart, bureau 1030, Montréal, Québec, H3B 1K9.

La Fondation du Grand Montréal (la « FGM ») agit en qualité de gérant du Fonds, le Trust Banque Nationale, en qualité de fiduciaire et Industriel Alliance Gestion mondiale d'actifs, en qualité de gestionnaire externe principal.

Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 15 avril 2026.

### 2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes IFRS® de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) tiennent compte des informations significatives sur les méthodes comptables suivantes :

#### *Base d'évaluation*

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur.

#### *Fonds d'investissement*

Le Fonds est une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car les conditions suivantes sont respectées :

- a) Le Fonds obtient des capitaux de plusieurs investisseurs dans le but de gérer leurs avoirs;
- b) Le Fonds déclare à ses investisseurs que son activité d'investissement a pour objectifs de générer du rendement et de procurer des revenus d'investissement, conformément à sa mission;
- c) Le Fonds mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur.

#### *Instruments financiers*

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti.

Le Fonds classe ses placements à la juste valeur par le biais du résultat net. L'encaisse est classée dans la catégorie coût amorti.

Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Étant donné la nature à court terme de ces instruments financiers évalués ultérieurement au coût amorti, le coût amorti se rapproche de la juste valeur.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, classé comme passif financier, est présenté à la valeur de rachat, qui se rapproche de la juste valeur.

Les coûts de transaction liés aux actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition d'actifs financiers sont ajoutés à la juste valeur des actifs financiers lorsque ceux-ci sont classés au coût amorti.

## Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### Notes complémentaires

31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Instruments financiers (suite)*

#### Évaluation des placements

Les placements sont présentés à la juste valeur dans les états de la situation financière. La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

- Les fonds communs de placement n'ont pas de prix coté sur un marché actif. La juste valeur est basée sur la valeur des parts établie par le gestionnaire des fonds, qui est déterminée en fonction de la juste valeur des actifs nets sous-jacents de chaque fonds.
- Les sociétés en commandite n'ont pas de prix coté sur un marché actif. La juste valeur est établie par le gestionnaire des fonds et est basée sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.
- La juste valeur des titres du marché monétaire correspond à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus.

#### Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie provenant des actifs financiers ont expiré ou si la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété a été transférée. Les passifs financiers sont décomptabilisés si l'obligation indiquée dans le contrat est retirée, annulée ou échue.

#### *Constatation des revenus de placement*

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les revenus de fonds communs de placement sont comptabilisés au moment où les distributions sont déclarées. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les gains et les pertes à la cession de placements ainsi que la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements sont calculés selon la méthode du coût moyen.

#### *Attribution aux porteurs de parts rachetables*

L'attribution aux porteurs de parts rachetables des revenus nets et des gains et pertes réalisés à la cession de placements est calculée au dernier jour d'évaluation de la période indiquée ci-après. À ce moment, ces montants sont payés aux porteurs de parts rachetables du Fonds inscrits au jour d'évaluation précédent, au prorata des parts rachetables qu'ils détiennent.

Revenus nets de placement  
Gains et pertes réalisés à  
la cession de placements

Attribution mensuelle  
Attribution annuelle  
en décembre de chaque année

#### *Évaluation des parts rachetables*

La valeur unitaire des parts rachetables est déterminée au dernier jour ouvrable de chaque mois, en divisant la valeur des actifs nets du Fonds par le nombre total de parts rachetables en circulation à cette date.

## Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### Notes complémentaires

31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Conversion des devises*

La juste valeur des placements et des autres éléments d'actif en devises sont converties en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds, au taux de change en vigueur à la date des états de la situation financière.

Les achats et les ventes de placements de même que les revenus de placement en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change réalisés sont inscrits aux résultats de l'exercice et présentés à titre de gains ou de pertes à la cession de placements. Les gains ou les pertes de change non réalisés sont inscrits aux résultats de l'exercice et sont inclus dans la variation de la juste valeur non réalisée sur les placements.

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes IFRS de comptabilité, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur le montant de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables présenté et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants présentés dans les revenus et les charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

### *Jugements importants*

Les paragraphes qui suivent traitent des jugements importants que doit poser la direction dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, qui ont l'incidence la plus significative sur les états financiers.

#### Classement des parts

Selon l'IAS 32, Instruments financiers : Présentation, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables doit être classé en tant que passif dans les états de la situation financière du Fonds, à moins que toutes les conditions du classement à titre de capitaux propres ne soient réunies. L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présenté au passif.

#### Entité d'investissement

Il a été déterminé que le Fonds répond à la définition d'une entité d'investissement conformément à l'IFRS 10, États financiers consolidés, et par conséquent, les placements dans d'autres fonds communs de placement et dans des sociétés en commandite sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le jugement le plus important ayant permis de déterminer que le Fonds répond à la définition présentée ci-dessus est celui selon laquelle la juste valeur est utilisée comme principal critère d'évaluation pour apprécier la performance des investissements du Fonds.

## Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### Notes complémentaires

31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 2. Méthodes comptables (suite)

### *Incertitude relative aux estimations*

L'information sur les estimations et les hypothèses qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après.

#### Juste valeur des instruments financiers

Le Fonds prend une position lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur. Les Normes IFRS de comptabilité stipulent alors que le Fonds doit déterminer le cours en considérant le caractère le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et des circonstances. La direction a pris position que lorsqu'une telle situation se produit, les placements sont évalués au cours acheteur.

De plus, la direction exerce son jugement dans le choix d'une technique d'évaluation appropriée des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les techniques d'évaluation utilisées sont les techniques couramment appliquées par les acteurs du marché.

### *Normes IFRS de comptabilité nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur*

À la date d'autorisation de la publication des présents états financiers, le Fonds n'avait pas appliqué les Normes IFRS de comptabilité nouvelles et révisées ci-dessous, qui avaient été publiées mais n'étaient pas encore entrées en vigueur :

Modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7      *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers*

IFRS 18      *États financiers : Présentation et informations à fournir*

La direction ne s'attend pas à ce que l'adoption des normes indiquées ci-dessus ait une incidence significative sur les états financiers du Fonds pour les exercices futurs, sauf en ce qui concerne les normes suivantes :

*Les Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7) se présentent comme suit :*

#### *Décomptabilisation d'un passif financier réglé au moyen d'un virement électronique*

Les modifications permettent au Fonds de considérer un passif financier (ou une partie d'un passif financier), réglé au moyen d'un système de paiement électronique, comme étant acquitté (et décomptabilisé) avant la date de règlement si certains critères sont respectés. Si le Fonds choisit d'appliquer cette méthode comptable, elle doit l'appliquer à tous les règlements effectués au moyen du même système de paiement électronique.

Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et l'application anticipée est permise. Si le Fonds choisit d'appliquer ces modifications pour une période antérieure, elle doit aussi :

- appliquer toutes les modifications en même temps et l'indiquer, ou
- appliquer uniquement les modifications apportées au classement des actifs financiers pour cette période antérieure et l'indiquer.

Les modifications doivent être appliquées rétrospectivement, conformément à IAS 8, à moins d'exceptions particulières.

Le Fonds s'attend à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers au cours de périodes futures.

## Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### Notes complémentaires

31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

---

## 2. Méthodes comptables (suite)

*Normes IFRS de comptabilité nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur (suite)*

*IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir*

IFRS 18 remplace IAS 1, et reprend sans les modifier bon nombre des dispositions d'IAS 1, en plus d'ajouter de nouvelles dispositions. De plus, certains paragraphes d'IAS 1 ont été déplacés à IAS 8 et IFRS 7. L'IASB a également apporté des modifications mineures à IAS 7 et IAS 33, *Résultat par action*.

IFRS 18 introduit également de nouvelles dispositions visant à :

- présenter, dans l'état du résultat net, les catégories spécifiées et les sous-totaux définis;
- fournir des informations sur les mesures de la performance définies par la direction dans les notes des états financiers;
- améliorer le regroupement et la ventilation des informations.

Le Fonds est tenu d'appliquer IFRS 18 aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Une application anticipée est permise. Les modifications d'IAS 7 et d'IAS 33, ainsi que les versions révisées d'IAS 8 et d'IFRS 7, entrent en vigueur lorsque la Fonds applique IFRS 18. IFRS 18 doit être appliquée de façon rétrospective, et des dispositions transitoires sont prévues.

La direction du Fonds s'attend à ce que l'application de ces modifications ait une incidence sur les états financiers du Fonds au cours de périodes futures.

## 3. Honoraires de gestion

Les honoraires de gestion facturés par le gérant du Fonds, qui totalisent 3 180 783 \$ (2 236 000 \$ en 2024), représentent des honoraires annuels d'administration équivalant à 0,65 % (0,50 % en 2024) de la juste valeur des fonds, payables par tranches mensuelles au prorata du nombre de jours dans le mois. Ces frais servent au paiement des honoraires des gestionnaires, du fiduciaire et de diverses charges.

## 4. Impôts sur le revenu

Le Fonds répond à la définition de la fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité des résultats nets du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains nets à la cession de placements au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts rachetables de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat.

Le Fonds peut être assujéti à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées dans les états des résultats nets et des autres éléments du résultat global, le cas échéant.

## **5. Instruments financiers et gestion des risques financiers**

Les activités d'investissement du Fonds l'exposent à certains risques financiers. Le gérant du Fonds minimise ces risques en confiant la gestion du portefeuille du Fonds à des conseillers en placement d'expérience qui voient à la gestion quotidienne selon les événements du marché et la politique d'investissement du Fonds.

Le Fonds a déterminé que les placements dans des fonds communs de placement sont considérés comme des entités structurées non consolidées. Le Fonds peut investir dans des entités structurées non consolidées pour atteindre ses objectifs de placement. Les fonds communs de placement sont gérés par des sociétés de gestion d'actif et appliquent différentes stratégies de placement en vue d'atteindre leurs objectifs. Les placements du Fonds dans des fonds communs de placement sont assujettis aux conditions de chaque fonds commun de placement et sont potentiellement soumis au risque de prix de marché en raison des incertitudes entourant les valeurs futures des fonds communs de placement. Le risque maximal de perte auquel est exposé le Fonds en raison de ses entités structurées non consolidées correspond à la valeur comptable totale de ces fonds communs de placement tel qu'ils sont présentés à l'état des titres en portefeuille.

### *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque d'une perte résultant de la variation des prix du marché, des taux d'intérêt ou des taux de change.

#### a) Risque de prix

Le risque de prix est le risque de variation dans la valeur d'un instrument financier résultant d'un changement dans les prix du marché causé par des facteurs spécifiques au titre, à son émetteur, ou par tout autre facteur touchant un marché ou un segment de marché. Le Fonds est exposé au risque de prix puisque tous ses investissements sont exposés à la volatilité des facteurs de marché et au risque de perte en capital. Le risque maximal auquel sont exposés les instruments financiers est égal à leur juste valeur.

L'incidence est présentée dans l'hypothèse où le rendement de l'indice de référence du fonds augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes choses étant égales par ailleurs. Cette incidence est présentée selon une corrélation historique sur 36 mois entre la fluctuation du rendement du Fonds et de l'indice de référence.

## Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### Notes complémentaires

31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### Risque de marché (suite)

#### a) Risque de prix (suite)

En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité et l'écart peut être important.

	2025		2024	
	Incidence sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net	Incidence sur l'actif net et les résultats	Pourcentage de l'actif net
	\$	%	\$	%
Composition de l'indice de référence du Fonds*	<b>54 214 965</b>	<b>10,8</b>	54 766 868	11,7

\* En 2025 et 2024, la composition de l'indice de référence était la suivante : Indice composé S&P/TSX (7,0 %) – Indice MSCI Monde à rendement net (22,0 %) – Indice MSCI États-Unis Étendu emphase ESG à rendement net (6,0 %) – Indice MSCI EAFE Étendu emphase ESG à rendement net (6,0 %) – Indice MSCI Monde de petite capitalisation (4,5 %) – Indice MSCI Marchés Émergents (4,5 %) – Indice MSCI/REALPAC immobilier canadien trimestriel (5,0 %) – Indice des prix à la consommation + 4,0 % (16,0 %) – 60,0 % Indice FTSE Canada des obligations à court terme et 40,0 % Indice FTSE Canada des obligations à moyen terme + 0,5% (5,0 %) – Indice FTSE Canada Bons du Trésor 91 jours (2,0 %) – Indice FTSE Canada Univers Mensuel (18,0 %) – Indice FTSE Canada Bons du Trésor 91 jours + 4,0 % (4,0 %).

#### b) Risque de taux d'intérêt

Les changements dans les taux d'intérêt offerts par le marché exposent les titres à revenu, comme les obligations, au risque de taux d'intérêt. Le Fonds, qui détient via les fonds communs des titres à revenu, est donc exposé à ce risque puisque les taux d'intérêt en vigueur sur le marché ont une incidence sur la juste valeur des titres à revenu.

Le Fonds détient majoritairement des participations dans des fonds communs de placement détenant des titres de créance. La juste valeur de ces participations peut donc être exposée à ce risque indirectement.

#### c) Risque de change

Tous les fonds communs dans lesquels est investi le Fonds sont libellés en dollars canadiens. En conséquence, il n'y a pas de détention directe de titres en monnaie étrangère. Cependant, le Fonds est investi dans des fonds communs qui détiennent des titres en devises étrangères et il y a donc un risque indirect.

## Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### Notes complémentaires

31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit est le risque qu'un engagement avec le Fonds ne soit pas respecté par la contrepartie d'un instrument financier. Le Fonds détient des participations dans des fonds communs de placement détenant des titres de créance. La juste valeur de ces participations peut donc être exposée à ce risque indirectement. Conformément à la politique de placement du Fonds, le risque de crédit est surveillé régulièrement par le gérant du Fonds.

### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité est défini comme étant le risque qu'une entité éprouve des difficultés à respecter ses obligations ou ses engagements et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Les porteurs de parts rachetables peuvent procéder au rachat de leurs parts rachetables chaque jour d'évaluation. Les investissements du Fonds dans des fonds communs lui permettent de vendre ses éléments d'actif dans de courts délais. Le Fonds maintient un niveau d'encaisse et de placements à court terme que le gérant trouve suffisant afin de maintenir les liquidités nécessaires.

### *Hiérarchie des niveaux*

Aux fins de la présentation de l'information sur les instruments financiers, ces derniers doivent être présentés selon une hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie à trois niveaux est établie selon les critères suivants :

Niveau 1 – Justes valeurs basées sur les cours de marché actifs pour un instrument identique;

Niveau 2 – Justes valeurs basées sur les cours de marché pour un instrument semblable ou basées sur des techniques d'évaluation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables;

Niveau 3 – Justes valeurs basées sur des techniques reconnues d'évaluation dont les données importantes ne sont pas toutes fondées sur des informations de marché observables.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables sur le marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé au niveau le plus bas de la hiérarchie pour lequel une donnée importante a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Le tableau qui suit présente la répartition des titres détenus par le Fonds selon leur niveau.

				2025
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Fonds communs de placement	—	475 010 023	—	475 010 023
Sociétés en commandite	—	—	24 483 344	24 483 344
Total des placements	—	475 010 023	24 483 344	499 493 367

## Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### Notes complémentaires

31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

## 5. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

*Hiérarchie des niveaux (suite)*

				2024
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Fonds communs de placement	—	435 689 457	—	435 689 457
Société en commandite	—	—	21 293 284	21 293 284
Total des placements	—	435 689 457	21 293 284	456 982 741

Au cours des exercices terminés les 31 décembre 2025 et 2024, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

*Rapprochement des évaluations à la juste valeur du niveau 3 des instruments financiers*

	\$
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2024	20 094 433
Acquisitions	2 615 959
Ventes	(181 552)
Distributions réinvesties à l'acquisition de nouvelles parts	—
Variation de la juste valeur non réalisée	(1 235 556)
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>21 293 284</b>
Acquisitions	<b>3 443 253</b>
Ventes	—
Distributions réinvesties à l'acquisition de nouvelles parts	—
Variation de la juste valeur non réalisée	<b>(253 193)</b>
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>24 483 344</b>

## 6. Gestion du capital

Le Fonds définit son capital comme étant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. L'objectif du Fonds dans sa gestion du capital est de maintenir une structure optimale et de préserver les actifs du Fonds afin qu'il puisse poursuivre ses activités.

## Fonds d'investissement de La Fondation du Grand Montréal

### Notes complémentaires

31 décembre 2025 et 2024

(en dollars canadiens)

#### 7. Opérations entre parties liées

Par l'entremise du Fonds, la FGM, gérante du Fonds, gère également ses propres fonds, en plus des fonds qui lui sont confiés par diverses entités. La juste valeur des fonds gérés par le Fonds pour la FGM et le nombre de parts rachetables s'établissent comme suit :

	2025		2024	
	Nombre de parts rachetables	Juste valeur	Nombre de parts rachetables	Juste valeur
		\$		\$
Fonds appartenant à la FGM	<b>298 563,907</b>	<b>356 098 963</b>	281 654,962	327 887 216
Fonds appartenant à d'autres entités	<b>122 267,581</b>	<b>145 829 255</b>	119 408,286	139 008 547
	<b>420 831,488</b>	<b>501 928 218</b>	401 063,248	466 895 763

Il n'y a pas d'employés au sein du Fonds. Par conséquent, la rémunération des principaux dirigeants du Fonds a été établie comme étant la tranche de la rémunération payée aux dirigeants de la FGM afin de gérer les activités du Fonds, en fonction du temps y ayant été consacré. La rémunération des principaux dirigeants relative aux activités du Fonds est constituée de salaires uniquement pour un montant de 261 442 \$ (226 504 \$ en 2024).